

Projet Pédagogique de l'A.N.C.R.E 2020-2021

L'association l'A.N.C.R.E (Association Nature Culture Rencontres Echanges) est une association loi 1901 qui développe un accueil-jeunes ouvert aux 11 (entrée de collège)-17 ans toute l'année.

A) Présentation du centre.

L'accueil des jeunes a lieu au « 13 route de Poitiers » à Saint-Benoît.

Durant la période scolaire l'accueil est ouvert le mercredi de 13h30 à 17h30 et un vendredi soir par mois (horaires variables en fonction de l'activité).

Pendant les vacances, l'accueil est ouvert de 13h30 à 18h30 sauf pour certaines journées qui débutent le matin (selon activités). Deux soirées sont organisées de 20h30 à 22h30 (horaires variables).

Les jeunes accueillis ont entre 11 (à l'entrée au collège) et 17 ans inclus et sont adhérents à l'A.N.C.R.E. Le bâtiment permet d'accueillir des enfants en situation de handicap ou avec des problèmes de motricité. Le directeur étudiera toute demande d'accueil de la part d'une famille.

B) L'équipe d'animation.

L'équipe est constituée d'un Directeur titulaire d'un DEJEPS (ou minimum BAFD pour les vacataires) et d'animateurs-trices titulaires au minimum du B.A.F.A (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou en cours de formation pour certains.

C) Les activités.

Les activités sont planifiées à l'avance par l'équipe d'animation et les jeunes de l'A.N.C.R.E.

Des activités physiques et sportives sont proposées toute l'année. Elles sont encadrées par des animateurs titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'activité réalisée.

D) Les buts et objectifs des vacances.

- ***Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs vacances et favoriser leur autonomie***

Comment ?

En préparant le planning des vacances et les séjours avec l'équipe d'animation.

En permettant aux jeunes d'être en autonomie sur certains temps d'accueil.

En apprenant et en participant aux tâches de la vie collective (rangement et nettoyage des locaux, des véhicules, cuisine, vaisselle, courses...).

- ***Favoriser les échanges entre les différents acteurs de l'association (jeunes-jeunes, jeunes-adultes, adultes-adultes...)***

Comment ?

En favorisant les jeux collectifs (tournois divers, sport, billard, baby-foot...)

En invitant les membres de l'A.N.C.R.E ainsi que les parents des jeunes à assister à certains moments spécifiques tels que soirées, pots, repas...

En favorisant les échanges entre l'équipe d'animation et : les parents, les membres du bureau, les jeunes d'autres centres, les différents prestataires et partenaires et bien entendu les jeunes.

En créant des moments conviviaux au sein de l'ANCRE (soirées, sorties, camps...)

En tenant à jour le site internet et les réseaux sociaux de l'association.

- ***Découvrir des activités nouvelles***

Comment ?

A travers les compétences de l'équipe d'animation, des prestataires environnants et des connaissances des jeunes qui mettent en place les plannings.

- ***Sensibiliser les jeunes à la tolérance***

Comment ?

A travers les échanges avec les jeunes des autres centres mais aussi à travers les différentes actions menées tout au long de l'année avec différents publics.

- ***Sensibiliser les jeunes au travail***

Comment ?

En mettant en place des actions toute l'année où la contrepartie se fait en points, que les jeunes peuvent utiliser pour régler les activités auxquelles ils souhaitent participer par la suite.

- ***Participer à l'animation et à la vie de la commune de Saint-Benoît***

Comment ?

En proposant nos services à la Mairie pour encadrer ou participer à l'animation de manifestations au sein de la commune (notamment "Service aux personnes âgées, Fleurs de Mai...)

- ***Se respecter et respecter les autres***

Comment ?

- En respectant le règlement intérieur.
- En respectant le matériel mis à disposition des jeunes par l'ANCRE.
- En écoutant les autres et en tenant compte de leur avis.
- En respectant la sécurité physique de chacun (violence, mise en danger).
- En respectant la sécurité morale de chacun (insultes, respect des croyances, des pensées...).
- Le respect s'apprend, et c'est l'équipe d'animation qui doit montrer l'exemple en premier lieu en respectant elle-même les jeunes et l'environnement dans lequel elle évolue. Cela favorisera la mise en place d'un climat de confiance que les jeunes recherchent.
- Le respect passe aussi par l'autorité dont les animateurs-trices sont capables de faire preuve avec les jeunes. C'est à l'équipe d'animation de poser les bonnes limites avec les jeunes.
- Les jeunes et les familles doivent aussi faire preuve de respect envers les autres jeunes et leurs familles mais aussi envers l'équipe d'animation, notamment en respectant leur travail et les horaires d'ouverture, de fermeture et de rendez-vous du centre mais aussi leur vie privée.

E) Règlement intérieur

1. Adhésion et participation aux activités

Pour qu'un jeune intègre l'A.N.C.R.E, les responsables légaux de ce dernier devront remplir un dossier d'inscription, fournir les pièces demandées et régler le montant de l'adhésion fixé à 25 €. Attention, le jeune doit avoir effectué les vaccins légaux (ou fournir une attestation du médecin traitant) pour être accepté. Le jeune sera inscrit uniquement si le dossier est complet.

Certaines activités sont payantes, et si un jeune souhaite y participer, il devra régler le montant de l'activité au moment de son inscription à celle-ci (ou sous 48h si envoi du paiement par courrier). Aucun crédit ni retard n'est possible.

Certaines activités sont conditionnées par une date limite d'inscription qu'il faut impérativement respecter.

Si un jeune se désiste une fois inscrit à une activité, cette dernière est due et ne sera en aucun cas remboursée. Cela est aussi valable pour les activités gratuites, l'association facturera le coût réel de l'activité au responsable légal du jeune en cas de désistement.

De plus, en cas de désistements répétés, l'association pourra procéder à une sanction financière (majoration du coût des activités, retrait de points...).

Le Bureau de l'association a pris ces décisions suite à des désistements répétés qui, soit engendraient un coût supplémentaire au centre, soit privaient d'autres jeunes de l'activité.

Aucune activité n'est obligatoire.

Des actions sont organisées toute l'année, elles permettent aux jeunes de cumuler des points, qui sont ensuite transformés en euros et peuvent être, sur demande du jeune, déduits du coût des activités qu'il pratique. 1h d'action = 2 points = 2 €.

Les points sont nominatifs mais un jeune peut décider de donner tout ou partie de ses points à un autre jeune. Si un jeune n'est plus inscrit l'année suivante, il perd tous les points cumulés auparavant.

Si une activité est annulée par l'ANCRE, nous n'opérerons aucun remboursement, l'argent sera crédité sur le compte points du jeune.

2. L'accueil libre

Le système de l'accueil-jeunes est dit « à la carte ».

Le jeune est libre d'arriver à l'heure qu'il le souhaite et de quitter le local de la même manière (sauf s'il est stipulé le contraire sur sa fiche d'inscription).

Cependant, le jeune ne peut pas aller et venir à sa guise toute la durée d'ouverture de l'accueil. Pour des raisons de responsabilité et de cohérence dans les activités, à partir du moment où il décide de partir, il ne peut revenir le même jour, sauf cas exceptionnel. Lorsque le jeune arrive à l'A.N.C.R.E, il doit s'inscrire sur un logiciel informatique ou une fiche de présence en précisant son heure d'arrivée, il fera de même pour son départ afin de confirmer son acte.

L'A.N.C.R.E doit être en mesure, à tout moment, d'informer les familles ou tuteurs légaux sur la présence ou non de leur enfant au sein de la structure.

Le jeune est sous la responsabilité des tuteurs légaux dès lors qu'il quitte l'A.N.C.R.E ou que la structure ferme ses portes.

Tout jeune est tenu d'informer un membre de l'équipe d'animation lorsqu'il quitte le centre.

3. Les horaires de l'ANCRE et des activités

Sur les plannings d'activités qui sont envoyés ou remis aux jeunes et familles il y a des horaires de début et de fin des activités.

Il est demandé aux familles de respecter ces horaires : l'heure de rendez-vous pour ne pas retarder l'activité, et l'heure de fin pour respecter les heures de travail des encadrants.

En cas de retard sur un départ d'activité, le jeune ne peut prétendre à un quelconque remboursement de celle-ci.

Au-delà de l'heure de fermeture de l'ANCRE, les jeunes sont sous la responsabilité de leurs familles, l'ANCRE se dégage donc de toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident arrivant après la fermeture précisée sur les documents (plannings, projet pédagogique, mails...).

4. La tarification des activités

Depuis janvier 2014 l'ANCRE applique un tarif adapté en fonction du Quotient Familial de chaque jeune. Ce tarif ne s'applique pas pour les adhérents hors commune sauf pour les jeunes de Ligué, mais seulement pour les activités, pas pour les séjours.

Les Quotients Familiaux sont révisés deux fois par an, une fois en janvier, et une fois en juin. Le tarif appliqué est celui au moment de l'inscription à l'activité (par exemple, une famille qui inscrit son enfant en février à un séjour d'été ne peut prétendre à un remboursement en juin sous prétexte que son QF a changé). Si aucune donnée ne s'affiche sur le logiciel CAF utilisé pour l'attribution des quotients ou si la famille ne fournit pas son numéro de CAF, le tarif maximum sera appliqué (en tenant compte de l'implantation géographique de la famille bien sûr).

Les Quotients Familiaux ont changé au 1^{er} septembre 2018.

Voici la grille des remises appliquées en fonction du quotient familial :

Quotient Familial	Remise accordée
Hors Commune	Plein tarif (tarif de groupe)
QF 7 (>2500€)	40% de remise sur le plein tarif
QF 6 (2000 à 2499€)	45% de remise sur le plein tarif
QF 5 (1500 à 1999€)	50% de remise sur le plein tarif
QF 4 (1100 à 1499€)	55% de remise sur le plein tarif
QF 3 (700 à 1099€)	60% de remise sur le plein tarif
QF 2 (300 à 699€)	65% de remise sur le plein tarif
QF 1 (0 à 299€)	70% de remise sur le plein tarif

5. Les règles au sein de l'A.N.C.R.E.

- Les prises et/ou ventes de produits illicites sont strictement interdites
- Les consommations d'alcool et de tabac sont prohibées
- Les violences physiques et/ou verbales seront sévèrement sanctionnées
- Toute dégradation commise par un jeune sera facturée à ses tuteurs légaux
- L'A.N.C.R.E décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'un objet appartenant à un jeune
- Les jeunes doivent avoir une tenue décente et un langage correct
- La participation aux tâches de la vie en collectivité est obligatoire (rangement, débarrassage, mise de couverts, vaisselle, nettoyage du local...)

Tout manquement à l'une de ces règles et à la loi sera sévèrement sanctionné et pourra aller jusqu'à l'exclusion définitive du jeune de l'accueil.

6. Protocole sanitaire lié à la COVID 19

Suite à la pandémie de COVID 19 début 2020, des règles sanitaires sont appliquées au sein du centre et lors des sorties.

Ces règles sont précisées dans une fiche « Protocole sanitaire COVID 19 ANCRE » qui est fourni à chaque famille et disponible sur le site internet de l'association.

Il peut évoluer à tout moment, en fonction des directives de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

F) Fonctionnement de l'équipe d'animation et évaluation de l'accueil des jeunes

L'équipe se réunira avant les vacances afin de préparer les activités et d'organiser la répartition des animateurs.

Les animateurs (trices) seront répartis en fonction des groupes, des activités qu'ils encadrent et des besoins réglementaires.

Chaque soir, l'équipe fera un point rapide sur la journée passée et celle à venir afin de préparer les activités si besoin est, et d'avoir des interventions appropriées auprès des jeunes.

Afin de proposer des activités adaptées aux jeunes, ces derniers participent à l'élaboration des plannings avec l'équipe d'animation. Il en est de même pour les séjours.

Les jeunes sont aussi régulièrement consultés après les activités afin de savoir si celles-ci leur ont plu et si elles peuvent être proposées à nouveau.

Les moments conviviaux comme les repas de fin d'été avec les familles et les jeunes sont aussi un moment important pour avoir l'avis des jeunes et familles sur le fonctionnement du centre et les activités mises en place.

Des sondages sont aussi réalisés quelques fois après les séjours ou une période de vacances.